

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 JUILLET 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	12

OBJET :
7. RENOUELEMENT DES
INSTANCES DE L'U.D.C.C.A.S. –
DESIGNATION DES
REPRESENTANTS A
L'ASSEMBLEE GENERALE ET
CANDIDATURE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID: 059-265904003-20200721-24072020D7 AB-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mil vingt, le mardi vingt et un juillet à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, M. Jean-Pierre ENGELAERE, M. Joël BACLET, M. Sébastien ROUSSELLE, M. Roger CODEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le C.C.A.S adhère à l'Union Départementale des C.C.A.S du Nord et participe aux travaux et réunions de ses instances.

Il ajoute que, par mail du 09 juillet 2020, l'U.D.C.C.A.S précise que les statuts prévoient le renouvellement des instances statutaires (assemblée générale, conseil d'administration et bureau) en date du 09 octobre prochain, après l'installation des conseils municipaux et des conseils d'administration des CCAS.

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à désigner ses représentants à l'Assemblée Générale de l'U.D.C.C.A.S (un titulaire et un suppléant), et a statuer sur l'éventualité de la candidature de son représentant à un siège au Conseil d'Administration de l'U.D.C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration membre de l'UDCCAS du Nord décide, à l'unanimité,

- De donner mandat à Madame Martine BEURAERT – CEUGNART, administratrice du CCAS, pour le représenter au sein de l'Union Départementale en qualité de membre titulaire et à Madame Martine LORPHELIN, administratrice du CCAS, en qualité de suppléante.
- De donner pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS
- De ne pas faire acte de candidature à un siège au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'UDCCAS du Nord.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.